

6,500,000 LIVRES DE BEURRE AIDENT LA NATION ANGLAISE

Les envois du Canada ont sauvé la situation à un moment critique de ration réduite à une once.

REMERCIEMENTS OFFICIELS.

L'industrie laitière par tout le Canada apprendra sans doute avec plaisir que les autorités britanniques et la population anglaise, en général, ont exprimé leur plus cordiale appréciation du service patriotique qu'elle leur a rendu par son envoi récent de beurre en Grande-Bretagne.

Si le rationnement de beurre, tout faible qu'il fût, a pu être maintenu en Angleterre durant les deux derniers mois de la guerre, tout le crédit en revient au Canada. Telle est l'information contenue dans un câblogramme adressé à la Commission des vivres du Canada par le Dr James W. Robertson, d'Ottawa, qui est actuellement à Londres. La dépêche se lit comme suit:

La résolution suivante a été adoptée par le Bureau des importations du ministère britannique des vivres: Le président désire exprimer l'appréciation du bureau pour la manière dont le Canada et la Commission des vivres du Canada ont sauvé la situation du beurre dans le Royaume-Uni, en réquisitionnant le beurre dans le Dominion. Ceci a été fortement approuvé par M. Metcalf, président de la section du beurre, au nom de cette division. Il a déclaré que tout le crédit en revenait au Canada, si la ration hebdomadaire d'une once de beurre par personne avait été maintenue.

Grâce aux mesures spéciales prises pour faire face à la disette inattendue qui s'est développée en Grande-Bretagne par suite du grand nombre de troupes à transporter sur l'Atlantique, la quantité de beurre du Dominion, mise à la disposition des autorités cet automne, pour expédition outre-mer, s'est élevée à plus de six millions et demi de livres. La plus grande partie a déjà été transportée. La ration du beurre en Grande-Bretagne avait été réduite, le 20 octobre, de deux onces à une once par semaine par personne.

Jusqu'à date, bien qu'un mois se soit presque écoulé depuis la signature de l'armistice, il n'y a encore aucun indice que la réglementation de l'alimentation en Grande-Bretagne ait été modifiée, et le rationnement le plus strict reste en vigueur pour toutes sortes de vivres.

AUGMENTATION DU TRAFIC SUR LES CA- NAUX DU DOMINION.

Comme le démontre le rapport annuel du ministère des Chemins de fer et Canaux, le total du trafic passant par les canaux du Dominion, au cours de la saison de 1916, a atteint le chiffre de 23,583,491 tonnes, soit une augmentation de 8,348,688 tonnes sur l'année précédente. On a transporté sur le canal du Sault-Sainte-Marie un total de 16,813,649 tonnes de marchandises, une augmentation de 9,063,692 tonnes. Des navires ont traversé le canal 6,689 fois. On a transporté 86,874,340 boisseaux de blé et 46,096,508 boisseaux d'autres grains; on y a transporté aussi 3,353,270 barils de farine, 11,504,733 tonnes de minéral de fer, 1,033,647 tonnes de houille et 6,333,600 pieds de bois.

LES RESSOURCES NATU- RELLES DES PROVINCES

La question est toujours à l'étude, bien qu'on n'en soit pas encore venu à une entente.

L'honorable J. A. Calder, le ministre de l'Immigration et de la Colonisation, déclare ce qui suit concernant la question des ressources naturelles des provinces de l'ouest:

Les journaux de l'ouest du Canada publient de nombreux articles affirmant que le gouvernement fédéral a refusé de s'occuper du transfert des ressources naturelles aux provinces de l'ouest. Ceux qui sont responsables de ces déclarations doivent savoir qu'ils ne font pas connaître la vraie situation à ce sujet. En quelques mots, voici les faits tels qu'ils existent:

"Au commencement de l'année, sir Robert Borden décida, à la demande des premiers ministres Norris, Martin et Stewart, de soumettre la question du transfert des ressources naturelles des provinces de l'ouest à une conférence provinciale générale qui serait tenue plus tard, conférence qui a eu lieu le mois dernier.

"A la conférence il fut établi clairement que le gouvernement fédéral n'était pas opposé au principe du transfert de ces ressources, et toute la discussion se fit sur la manière de procéder à ce transfert. Toutes les provinces du Canada, à l'exception des provinces des prairies, pré-

tendirent que la question les intéressait, et qu'on ne devrait pas permettre aux provinces des prairies de garder l'octroi qui prend la place du revenu tiré de leurs terres, si on doit leur remettre le contrôle de leurs ressources naturelles.

"Le gouvernement fédéral suggéra qu'il serait peut-être bon pour lui de conserver le contrôle et la propriété des réserves forestières, des parcs nationaux et des forces hydrauliques, et qu'il serait peut-être aussi dans l'intérêt du public de permettre au gouvernement fédéral, à l'avenir, d'acquérir, s'il le désirait, des mines de houille. Ces questions ne furent soulevées par le gouvernement que pour les faire discuter par la conférence.

"A la fin de la conférence, il était évident que les représentants des diverses provinces ne pouvaient pas s'entendre, et finalement les provinces des prairies, les provinces de l'est et la Colombie-Britannique firent connaître leur manière de voir sur la question soit par des résolutions ou des déclarations.

"Le gouvernement fédéral n'a pas encore pris de décision finale à ce sujet. La question est encore à l'étude, et le Gouvernement a pour but de trouver une solution juste au problème. Toute décision prise devra nécessairement être soumise au Parlement et approuvée par lui. Le Gouvernement ne peut pas décider une question de ce genre par lui-même."

L'ÉLEVAGE DU MOUTON EN SAS- KATCHEWAN PAIE

**Quelques-uns des éleveurs
ont fait des bénéfices de
100 p. 100.**

L'élevage du mouton en Saskatchewan est une industrie encore dans son enfance, quelques troupeaux ont été formés et le nombre des éleveurs augmente constamment, d'après une notice de la ferme expérimentale publiée par le ministère de l'Agriculture.

Avec la colonisation de la province, la période du pâturage disparaît graduellement et c'est à ses cultivateurs que la Saskatchewan doit demander la laine et la viande de mouton dont elle a besoin. A l'heure actuelle, la viande de mouton se vend tellement chère qu'elle peut être considérée comme un luxe et quant aux vêtements de laine le prix en est tellement élevé qu'il peut être considéré comme prohibitif. Pourtant cette province a des conditions climatiques singulièrement favorables à l'élevage du mouton, et des pâturages naturels plus appropriés au mouton qu'à tous autres bestiaux. De plus les vastes chaumes fournissent des pâturages d'automne sans pareils pour engraisser les brebis maigres et les mettre en pleine vigueur pour la saison de l'élevage. De plus on a besoin de moutons sur la terre pour combattre la croissance des mauvaises herbes.

Durant la présente année, les publications agricoles de l'ouest canadien ont publié divers bilans montrant les bénéfices réalisés par les éleveurs de moutons. Bon nombre revêtaient un bénéfice de 100 pour 100. On trouve peu d'opérations dans l'industrie agricole pour donner de pareils profits.

A la station expérimentale Scott, en novembre 1915, on acheta 100 brebis et trois béliers de race au prix total de \$1,120. Le troupeau fut hiverné dans une grange et au cours de l'été suivant une bergerie modeste fut élevée. On a acheté depuis deux agneaux que l'on a payé \$100, faisant une dépense totale de \$1,220 pour le troupeau. Au 1er novembre cette année, le troupeau était évalué à \$2,740, la vente de la viande et de la laine dans l'intervalle avait rapporté \$2,485, donnant un total de \$5,225, ou une augmentation de plus de \$4,000 en 3 ans.

La principale objection des cultivateurs à l'élevage du mouton vient du coût élevé du clôturage que cette industrie exige. Une étude attentive des statistiques ci-dessus et des résultats obtenus par d'autres éleveurs démontrerait que l'élevage du mouton peut être considéré comme un excellent moyen de trouver les fonds nécessaires, pour clôturer, non seulement le pâturage, mais toute la ferme.

Statistiques d'apprentissage.

Rendus tellement infirmes par leurs blessures reçues à la guerre, qu'ils étaient incapables de retourner à leurs occupations antérieures, 1,347 soldats ont gradué à des cours de rééducation et ont pu retourner à la vie civile, ayant reçu du département du retour des soldats à la vie civile une formation qui les a placés, du point de vue de leur emploi, sur un pied d'égalité avec leurs co-travailleurs valides.

Cette statistique est complète au premier octobre. A la même date, 6,076 soldats mutilés avaient été officiellement autorisés à suivre des cours de rééducation. Sur ce nombre, 373 décidèrent de ne pas suivre ces cours, et 671, après les avoir fréquentés pendant quelque temps, cessèrent de venir à l'atelier où ils étaient préparés à leur nouvelle occupation. Dans ce dernier groupe, plusieurs purent trouver de l'emploi, grâce à l'instruction partielle déjà acquise.

RENOUVELLEMENT DES PERMIS DE LA COM- MISSION DES VIVRES

On a maintenant recours à la nouvelle méthode pour l'émission des permis.

La première année durant laquelle la Commission des vivres a émis des permis vient justement de se terminer. Ce fut au mois de décembre 1917, que la première classe des marchands de vivres, les meuniers, durent se procurer des permis. Près de 600 firmes se sont inscrites et on s'occupe actuellement du renouvellement de leurs permis.

Pour aider ceux qui obtiennent des permis et pour voir à ce qu'ils obtiennent la classification qui leur convient, des questionnaires leur furent envoyés avant la date d'expiration de leur permis, demandant des renseignements sur la méthode de distribution et la classe de vivres ou la classe de produits alimentaires qu'ils fabriquent ou qu'ils vendent. Pour faciliter cette tâche, la Commission exige que ceux qui demandent un permis en vertu de ses ordonnances lisent avec soin la lettre donnant les instructions à suivre, répondant aux questionnaires, en fassent la déclaration en présence des autorités compétentes et renvoient le tout, sans argent ou remise, à la Commission des vivres du Canada.

Si le questionnaire est bien rempli, la division des permis enverra alors des instructions disant le permis qu'il convient de demander, de même que le montant des honoraires qu'il est nécessaire de verser avant d'obtenir le renouvellement d'un permis ou un nouveau permis, et sur réception de ces honoraires la Commission pourra envoyer le renouvellement ou le nouveau permis.

Cette méthode d'émettre les permis est différente de celle de l'an dernier, mais elle devrait être très avantageuse pour tous ceux qui y sont intéressés, pourvu que ceux qui reçoivent les questionnaires fassent leur part en y répondant convenablement, etc.

Les différents permis doivent être renouvelés aux dates suivantes:

- 1er déc. — Les meuniers.
- 1er janv. — Les fabricants de paquets de céréales.
- 1er " — Les marchands de poisson en gros.
- 1er " — Les emballeurs.
- 1er " — Les boulangers.
- 1er fév. — Les marchands de fruits et de végétaux en gros.
- 1er mars — Les marchands de produits en gros.
- 1er avril — Les épiciers en gros.
- 1er mai — Les épiciers en détail.
- 15 " — Le marchand en détail, général.—Bouchers.
- 15 " — Le marchand en détail, général.—Farine et nourriture.
- 15 " — Le marchand en détail, général.—Boulangers (qui ne fabriquent pas).
- 15 " — Le marchand en détail, général.—Fruits et végétaux.
- 15 " — Le marchand en détail, général.—Le marchand de poisson.
- 15 " — Le marchand en détail, général.—Les produits.
- 1er juin — Endroits où l'on sert à manger au public.
- 1er " — Confiseur (qui fabrique).
- 1er " — Marchand de farine et de nourriture en gros.
- 15 " — Les fabricants de conserves.
- 1er août — Les manufacturiers qui font usage du sucre.

Lettres pour l'Allemagne.

Depuis la signature de l'armistice, de nombreuses demandes de renseignements ont été adressées au ministère des Postes au sujet des restrictions régissant la matière postale destinée à l'Allemagne ou aux autres pays ennemis. Dans les réponses à ces questions, le ministère déclare que les restrictions n'ont pas été levées. Toutes les lettres en destination pour l'Allemagne doivent être envoyées à l'agence Cook, à Montréal. De cet endroit, la compagnie les fera parvenir à destination.